

WEBINAIRE

PTCE émergents et existants
du 16 décembre 2021

Action 12. : « Et si, au lieu de répondre chacun de notre côté, on répondait en même temps, voire ensemble ? »

Présentation et questions / réponses sur l'AMI « Manufacture de proximité » proposé par l'ANCT

L'AMI « Manufacture de proximité », propulsé par l'ANCT en lien avec France Tiers-Lieux est typiquement un AAP qui peut intéresser nombre de PTCE. D'ailleurs, pratiquement 20% des répondants de la toute première vague se sont identifiés comme PTCE. **Nous savons aussi que d'autres PTCE se préparent à répondre aux prochaines vagues** (dont celle programmée pour le 13 janvier – voir plus de renseignement sur l'espace de veille « AMI PTCE friendly » animé par l'AVISE en [suivant ce lien](#)).

En terme opérationnel, il nous semble que les **modèles de coopération attendus sont très proches de la façon d'opérer des PTCE**. Aussi, afin de faire gagner du temps à tout le monde (du côté de ceux qui déposent des candidatures comme de celui de ceux qui les instruisent), nous avons programmé un Webinaire lors duquel **Marthe POMMIE** (*Directrice du programme « Nouveaux lieux Nouveaux liens » à l'ANCT*) présentera les attendus de l'AMI et pourra répondre à vos questions.

Ce Webinaire s'est tenu le jeudi 16 décembre à 14h

Retrouvez l'enregistrement de ce Webinaire en [suivant ce lien](#)

Code d'accès : qAk4UtpJ

POUR RAPPEL : Les éléments récapitulatifs de l'AMI :

Les Manufactures de Proximité sont des tiers-lieux de production, qui animent et apportent des services à une communauté professionnelle d'artisans. Le principe et les valeurs sont ceux d'un tiers-lieu à savoir d'encourager la mutualisation, de machines, de services ; d'animer une communauté d'acteurs pour leur apporter des services et favoriser le pair à pair ; développer de la formation entre et aux acteurs résidents ; et développer des projets communs, coopératifs en favorisant les collaborations.

Les Manufactures de proximité ont pour objectif de soutenir l'activité économique locale en permettant aux artisans, entrepreneurs du « faire » et TPE/PME de se réunir au sein de petites unités de production locale et d'y bénéficier de services et de formations.

En mutualisant un parc machine, des moyens et des compétences, les Manufactures...

- Offrent un cadre propice pour la reprise ou le déploiement d'activités, permettant l'accès à un équipement qu'un entrepreneur seul ne pourrait soutenir ;
- Créent des complémentarités entre industries classiques et unités de production agiles, et sont reconnues pour leur capacité d'innovation ;
- Valorisent la transmission des compétences en plaçant l'apprentissage par le faire et la revalorisation des savoir-faire locaux au cœur de leur modèle ;
- Incarnent ainsi le « fabriqué en France » ;
- Contribuent au développement de l'emploi direct et indirect.

Elles sont au cœur des transitions et des préoccupations nouvelles en termes de production :

- Elles jouent un rôle dans la transition numérique permettant aux entrepreneurs locaux, qui ne sont pas directement dans la nouvelle économie, de bénéficier et de se former à l'usage d'équipements à commande numérique ;
- Elles favorisent par ailleurs les circuits-courts, le recyclage et l'écoconception.

L'ensemble de ces actions permettent de reconstruire des filières en sauvegardant des savoir-faire, notamment patrimoniaux, d'innover en matière de circuit-court et de réemploi et contribuent à l'aménagement du territoire en matière d'emploi et de création de nouvelles centralités économiques et sociales, tout en promouvant la souveraineté économique française.